

Assemblée générale du 14 septembre 2021

A 14h30, après émargement des adhérents présents, le quota requis de la moitié des Adhérents + 1 est acquis et le président déclare l'assemblée générale ordinaire apte à délibérer.

❖ **Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 20 septembre 2020**

.Le compte rendu a été adressé par voie postale ou mail à chaque adhérent.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Avec beaucoup d'émotion, le Président remercie l'assistance nombreuse malgré les contraintes sanitaires liées à l'épidémie, et rappelle les conditions particulières de l'année 2020 et l'extrême difficulté qu'il y a eu, suite à l'évolution de la covid-19, à tenir les engagements du programme présenté en septembre 2020 qui ont conduit l'association à assurer une grande partie des ateliers et conférences en visioconférence à partir du début 2020..

❖ **Rapport moral de l'année**

Le président lit ensuite le rapport moral de l'année écoulée après un rappel de l'origine et des objectifs de Découvertes et Civilisation.

Le contenu est repris ci-dessous «

❖ « Pourquoi a-t-on créé Découvertes et Civilisations : Tout d'abord, il y eut la volonté affichée par nos membres fondateurs, je pense évidemment à Arlette Bodele et son époux, mais à ceux qui, aujourd'hui encore ont maintenu le cap contre vents et marées. Leur objectif ? Créer un outil de rencontre entre chercheurs, écrivains et philosophes d'une part et public intéressé de l'autre, en s'appuyant sur des conférences ouvertes sur la société et des ateliers centrés sur l'histoire et le rôle des chercheurs qui la font.

Cette activité inédite ne pouvait être soutenue que par une large audience ainsi que par l'attribution par la municipalité de Sanary, et à titre gracieux, de la salle Marie Mauron, partie intégrante de la médiathèque Jacques Duhamel.

Le Conseil d'administration, c'est une équipe d'amis, connaisseurs de ce qu'est la diffusion de l'information scientifique et historique. Je ne vous ferai pas l'injure de les citer, puisqu'ils seront donnés comme membre lors du renouvellement qui marque comme chaque année le départ d'un tiers des membres du conseil et l'élection des postes à pourvoir. . Je souligne que tous les administrateurs sont des bénévoles et qu'ils ne retirent aucun avantage de ce que nous mettons en place : si plusieurs d'entre eux interviennent dans le cadre soit des ateliers, soit des conférences, en revanche, je dois signaler que, contrairement aux intervenants extérieurs voire quelquefois aussi membres de l'association, ils ne perçoivent aucune rémunération pour leurs interventions et cela est valable également pour les voyages et les sorties que nous organisons (pas de place privilégiée, pas de chambre spécifiquement retenue, pas d'avantages financiers, mais des personnes partageant au même titre que tout participant les frais de transport d'hébergement et autres dépenses inhérentes au fonctionnement de l'association).

AUJOURD'HUI, ET POUR LA SECONDE FOIS, NOUS SOMMES A BORD D'UNE SORTE DE BATEAU IVRE, ballotté dans une tempête dont on ne sait quand elle s'arrêtera.

À la fin de l'année 2020, par le fait que nous ne pouvions plus nous réunir dans la salle Marie Mauron (problème de quota), nous avons été contraints de trouver une solution au dilemme posé : soit nous abandonnions tout et annulions notre programmation, soit il nous fallait trouver un moyen pour conserver le contact avec nos membres et entre les membres. Nous avons opté pour l'expérience de la vidéoconférence selon le mode ZOOM avec l'aide d Sophie Descotes.

Assemblée générale du 14 septembre 2021

Ainsi, entre les premières interventions réalisées en salle et les séances réalisées et enregistrées en vidéo, nous avons réussi à présenter neuf séquences d'atelier sur dix et trois conférences sur cinq, le tout suivi par une très grande partie de nos adhérents. En revanche, hormis le voyage à Nîmes préparé par Josie Lecoeur, nous avons dû annuler celui dans les Pouilles, la Basilicate et la Calabre, ainsi que la visite de Toulon avec Claire Joncheray et l'excursion botanique au cap nègre avec Jean-Claude Autran. Notre repas annuel de fin d'année a été également annulé.

DETAIL DES PRESTATIONS ASSUREES :

Ateliers :

*La famille vicomtale de Marseille (Henri Ribot). Salle Marie Mauron
Toulon ancien, une ville méconnue à découvrir (Claire Joncheray), ZOOM
L'art des débuts de l'Islam (Béatrice Tisserand) ZOOM
Que sait-on du thé, de son histoire, de ses traditions ? (Bruno Talmite). ZOOM
Viandes et volailles sur les tables seigneuriales en Provence au Moyen Âge (Martine Leguilloux). ZOOM.
Comment Louis IX est-il devenu Saint-Louis ? (Sophie Descotes). ZOOM
La Transhumance en Provence (Raoul Décugis). ZOOM
Les Papes d'Avignon (Sophie Descotes). ZOOM
La Provence de 1382 à 1481 - de la mort de la reine Jeanne Première à la mort du Roi René (Henri Ribot) ZOOM.*

Conférences

*L'architecture religieuse en Provence au Moyen Âge (Antoine Peretti), salle Marie Mauron.
L'Eden et ses métamorphoses (Yves Stalloni). ZOOM
La Provence du XIIIe et du XIVe siècle (Henri Ribot). ZOOM*

MEME SI NOUS N'AVONS PAS PU REALISER TOUT CE QUI ETAIT PREVU EN REVANCHE NOUS DEVONS NOUS ESTIMER SATISFAITS D'AVOIR REUSSI A MAINTENIR LE CAP MALGRE L'ADVERSITE. »
Fin de citation.

❖ **Rapport financier 2020**

Le trésorier présente ensuite les grandes lignes du budget prévisionnel 2020 (également adressé aux adhérents avec la convocation à l'AG). Malgré une baisse de recette liée à l'épidémie, (nombre d'adhérents inférieur aux années précédentes et cotisation limitée au montant de la seule adhésion (décision du conseil d'administration du 8 septembre 2020) l'association a pu faire face aux dépenses de fonctionnement grâce à un solde positif en caisse résultat d'une saine gestion depuis de nombreuses années et a pu ainsi absorber un déficit de 757 euros. Plusieurs postes de dépenses ont été revus à la baisse en particulier le poste 'publicité, réduit à zéro, le conseil d'administration ayant décidé de ne plus faire imprimer de plaquettes du programme par un imprimeur spécialisé.

Aucune observation n'étant formulée quitus est donné au trésorier pour sa bonne gestion.

❖ **montant de la cotisation annuelle**

La bonne gestion de l'association permet d'envisager à nouveau l'année 2021 sans augmentation de cotisation malgré l'absence de subvention et une prévision de recette revue à la baisse

Le montant de l'adhésion annuelle est inchangé.

POUR 2021-2022, EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS et compte tenu de l'incertitude sur le déroulement effectif des séances il a été décidé lors du dernier conseil d'administration de demander le règlement de 5€ par personne à chaque séance d'atelier plutôt que de faire régler d'avance la participation à l'ensemble des séances.

Assemblée générale du 14 septembre 2021

Ce point pourra être revu en début 2021 en fonction de l'évolution de l'épidémie de la covid-19 favorable ou non à une reprise normale des activités.

POUR CE QUI EST DES CONFERENCES, l'accès reste gratuit, la priorité de l'accès est donnée aux membres de l'association tandis que les personnes extérieures pourront entrer gratuitement mais après les membres. Toute décision étant suspendue évidemment aux conditions sanitaires et à la jauge imposée pour l'accès à la salle Marie Mauron qui peut limiter drastiquement le nombre de participants.

Aucune observation n'étant formulée ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des présents ou représentés.

Le Président présente ensuite le programme prévisionnel pour le cycle 2021 -2022. .

- **Renouvellements et élections au sein du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans.. Après l'Assemblée Générale de 2020, il se composait d'Henri Ribot, Josiane Lecoœur, Cathy Ribot, Alain Tetaz, Mireille Tetaz, Sophie Descotes, Marie-Claude Rasamison , Gérard Garier, Brigitte Bertrand.

Le tiers sortant est composé de : Sophie Descotes, Cathy Ribot et Marie-Claude Rasamison, qui se représentent.

Aucune nouvelle candidature ne s'étant fait connaître, Les candidatures de Sophie Descotes, Cathy Ribot et Marie-Claude Rasamison sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés. Conformément aux statuts de l'association le nouveau bureau se composera de 9 membres. Les membres du nouveau conseil d'administration se réuniront ultérieurement pour élire le nouveau bureau et définir le rôle de chacun.

L'assemblée générale est close..

La secrétaire Marie-Claude Rasamison